



Union professionnelle suisse de l'automobile - Section Neuchâtel

Avocat de profession, Pierre-Daniel Senn a repris les clés du garage familial avec son frère David. De son ancienne profession, il conserve surtout la précision et la dialectique, utiles pour la direction de ses garages, mais aussi nécessaires pour son action au sein de multiples groupes de travail, de commissions ou de comités. Membre du Comité directeur de l'USAM, membre du Comité central de l'UPSA Suisse, Président de l'UPSA-Section Neuchâtel, Pierre-Daniel Senn ouvre le « capot » de l'Association neuchâteloise des professionnels de l'automobile et dévoile les enjeux de la branche.

Les préoccupations de l'UPSA-Section Neuchâtel

Notre association regroupe 74 garages, de petite ou de grande taille, du réparateur au concessionnaire multimarques. Seuls les garagistes du dimanche et ceux qui rechignent à la formation ne sont pas les bienvenus dans notre association. Nous avons trois préoccupations principales :

1. Le système de formation de base et de formation continue doit rester en phase avec l'évolution de l'automobile.
2. La liberté de choix du mode de propulsion doit être respectée. L'Etat n'a pas à imposer un mode de propulsion plutôt qu'un autre, comme il le fait en Norvège en favorisant les détenteurs de véhicules électriques et en pénalisant les véhicules avec d'autres modes de propulsion.
3. Le réseau routier doit être entretenu et développé.

L'évolution du produit « Voiture »

La voiture évolue d'année en année. Elle a été mécanique; elle est électronique; elle deviendra connectée. Elle a longtemps carburé à l'essence ou au diesel. De plus en plus hybride, elle fonctionne désormais aussi à l'électricité, au gaz naturel, et peut-être, un jour à l'hydrogène ou à d'autres énergies dont on connaît à peine l'existence. L'automobiliste est efficacement assisté dans sa conduite :

régulateurs de vitesse, correcteurs de trajectoires, détecteurs et radars rendent sa conduite plus adaptée et plus sûre. Et peut-être, pour très bientôt, l'automobiliste sera directement en concurrence avec un ordinateur pour la conduite d'un véhicule. Il n'y aura plus de permis à passer, d'alco-test à subir, de retrait de permis et d'amendes pour excès de vitesse... Mais on n'en est pas encore là.

Le métier de garagiste

La mission de base du garagiste est d'entretenir et de prolonger la vie d'un véhicule, quelle que soit l'évolution de l'automobile en général. Un mécanicien formé en 1980 et un autre formé en 2017 n'ont pas appris le même métier. Pour maintenir ses connaissances à jour, le mécanicien consacre en moyenne une semaine de formation continue par année... Quasiment une année sur toute une carrière. Les cours sont donnés par l'Association et par les marques. Les mécaniciens sont preneurs, sinon ils courent le risque de se marginaliser et de ne plus être compétitifs. Il est extrêmement difficile de quitter la profession et d'y revenir. Une grosse tendance se dessine avec la numérisation : les fonctions dévolues au mécanicien sont de plus en plus automatisées.

En ce qui concerne la vente de véhicules, le rôle du garagiste est de proposer la bonne voiture, au bon moment et au bon prix. Nous nous trouvons dans un commerce de négociation, plutôt complexe si



on considère les reprises des anciens véhicules, le financement et les offres d'assurance. On ne peut pas comparer notre commerce avec celui des grandes surfaces que l'on qualifiera plutôt de commerce de distribution.

Le Service cantonal des automobiles exemplaire

L'UPSA-Section Neuchâtel est particulièrement fière d'avoir œuvré à la réunification des services automobiles à Malvilliers. Il s'agit d'un service dynamique qui fonctionne très bien. Il peut être source d'inspiration ou de référence pour d'autres services étatiques qui cherchent l'efficacité.

L'impôt sur les véhicules à moteur en 2018

L'augmentation prévue de l'impôt sur les véhicules en 2018 sera moindre que prévue, en raison de l'intervention des référendaires potentiels. Avec toutes ses incitations pour ménager les intérêts des uns et les sensibilités des autres, cet impôt ou plutôt cette taxe n'est pas lisible. Malgré la modification de la loi, cette taxe reste illisible. Seuls quelques chiffres ont été changés pour permettre à l'Etat de maintenir ses recettes. Tant que ces dernières sont affectées à la construction et à l'entretien des routes, l'essentiel est sauf. Personnellement, et ça n'engage que moi, je trouve que seul le poids du véhicule devrait déterminer le montant de la taxe des véhicules.

Propos recueillis par

> Charles Constantin
Secrétaire patronal UNAM

Le mois prochain :

Chambre Cantonale Neuchâteloise
des Agents Généraux d'Assurances

Chiffres-clé

- Nombre de membres de l'association : 74
- Nombre de collaborateurs employés par les membres de l'association : 560
- Nombre d'apprentis en formation : 127
- Premier salaire après apprentissage pour un mécanicien en maintenance d'automobiles : CHF 4000.-
- Premier salaire après apprentissage pour un Mécatronicien d'automobiles : CHF 4300.-
- Parc de véhicules neuchâtelois : 132'489 de véhicules, dont 97'837 voitures de tourisme
- Progression des immatriculations entre septembre 2016 et 2017 : +0.5%
- Progression moyenne annuelle des immatriculations entre 2012 et 2017 : +0.9%